



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

10 mars 2020

Compte-Rendu

L'an deux mil vingt, le 10 mars, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 4 mars 2020, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 17

Pouvoir(s) : 0

Votants : 16

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique, CITRON Jacques, THOMAS Didier, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, THUILLIER Alain, CHAMBRIN Michel, DESFORGES Philippe, CHOFFY Patrick ; MMES PETIT Christine, DUPRÉ Céline, CHATELAIN Danièle,

Absents excusés : Mme DAVID Gwendoline,

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Pierre

Ordre du Jour

1. Approbation du compte de gestion 2019 – budget principal

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Communautaire décide de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Approbation du compte administratif 2019 - budget Principal

Après que M. Martial BOURGEOIS, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Pierre ROUSSEAU désigné pour présider la séance et présenter le compte administratif, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 - Budget Principal, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement)	Excédent =	236 653.84 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent =	921 149.92 €
- Résultat de clôture	Excédent =	1 157 803.76 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2019 (investissement)	Excédent =	2 281 819.67 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit =	1 992 730.56 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent =	289 089.11 €

3. Affectation du résultat – budget principal

Vu le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 pour le budget principal, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	=	1 157 803.76 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté	=	289 089.11 €

4. Dotation de solidarité communautaire 2020

Le Conseil communautaire décide d'instituer pour l'exercice 2020 une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 74 000€ pour l'ensemble des membres ; de fixer les critères de répartition comme suit :

- Critère démographique : proportionnel à la population DGF : 26 %
- Critère de richesse fiscale : inversement proportionnel au potentiel fiscal par habitant : 40 %
- Critère de ressource fiscale : proportionnel à la recette fiscale IFR : 21,5 %
- Critère de nuisance des infrastructures : proportionnel aux nuisances reconnues des infrastructures du territoire (éoliennes et autoroutes) : 12,5 %

De dire que les communes d'Attray, Bazoches-les-Gallerandes, Charmont-en-Beauce, Châtillon le Roi, Chaussy, Crottes en Pithiverais, Greneville-en-Beauce, Jouy-en-Pithiverais et Léouville ont des nuisances équivalentes générées par les infrastructures du territoire.

De dire que la répartition de la dotation s'établit comme suit :

	Démographie	Richesse fiscale communale	IFER	Nuisances des infrastructures	TOTAL DOTATION
100%	26%	40%	21,5%	12,5%	
Andonville	667,66 €	1 995,72 €	- €	- €	2 663,00 €
Attray	598,50 €	1 806,57 €	- €	1 027,78 €	3 433,00 €
Bazoches-les-Gall.	4 258,70 €	1 724,61 €	2 199,08 €	1 027,78 €	9 211,00 €
Boisseaux	1 372,57 €	2 707,47 €	- €	- €	4 080,00 €
Charmont-en-Beauce	1 032,09 €	1 812,82 €	4 552,26 €	1 027,78 €	8 425,00 €
Châtillon-le-Roi	768,74 €	2 272,90 €	- €	1 027,78 €	4 069,00 €
Chaussy	936,33 €	2 062,09 €	61,78 €	1 027,78 €	4 088,00 €
Crottes-en-Pithiverais	938,99 €	2 038,19 €	- €	1 027,78 €	4 005,00 €
Erceville	853,86 €	2 240,96 €	- €	- €	3 095,00 €
Greneville-en-Beauce	1 891,28 €	2 114,32 €	4 316,17 €	1 027,78 €	9 350,00 €
Jouy-en-Pithiverais	734,16 €	1 722,29 €	2 023,23 €	1 027,78 €	5 507,00 €
Léouville	242,06 €	1 932,76 €	- €	1 027,78 €	3 203,00 €
Oison	383,04 €	1 614,14 €	17,09 €	- €	2 014,00 €
Outarville	3 753,30 €	1 867,47 €	155,41 €	- €	5 776,00 €
Tivernon	808,64 €	1 687,62 €	2 584,93 €	- €	5 081,00 €
TOTAL	19 240 €	29 600 €	15 910 €	9 250 €	74 000 €

5. Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'octroyer les subventions comme suit :

Article	Association	Proposition 2020
6574	Association Dans les Ouches	600,00 €
6574	Association Vie Libre d'Orléans	250,00 €
6574	Association Ensemble pour la vie	2 035,00 €
6574	Collège + Foyer + UNSS	5 900,00 €
6574	Association Les Indiana Jones	122,00 €
6574	Coopérative Scolaire ABE	3 325,00 €

6574	Coopérative Scolaire Outarville Primaire	1 830,00 €
6574	Coopérative Scolaire GCGJ	815,00 €
TOTAL		14 877,00 €

6. Adoption du budget principal 2020

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le budget 2020 comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractères général	1 503 647,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 028 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 320 162,00 €
66	Charges financières	45 673,40 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €
014	Atténuation des produits	560 128,00 €
042	Opérations d'ordre	137 804,45 €
022	Dépenses imprévues	86 329,37 €
023	Virement à la section d'investissement	293 145,17 €
TOTAL		5 985 389,39 €

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitres	Libelles	Montant
013	Atténuations de charges	25 000,00 €
70	Produits des services	457 203,00 €
73	Impôts et taxes	3 377 488,27 €
74	Dotations, subventions et participations	947 157,00 €
75	Autres produits de la gestion courante	19 700,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre	37,36 €
002	Excédent d'exploitation	1 157 803,76 €
		0,00 €
TOTAL		5 985 389,39 €

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	219 766,25 €
20	Immobilisation incorporelles (études)	87 000,00 €
204	Subventions d'équipements versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	314 555,62 €
23	Immobilisations en cours	1 854 543,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €
040	Amortissements	37,36 €
001	Déficit investissement	0,00 €
TOTAL		2 475 902,23 €

Section d'Investissement – Recettes

Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et réserves	400 000,00 €
13	Subvention d'équipement	892 363,50 €
16	Emprunts et dettes assimilées	243 500,00 €
28	Amortissement des immobilisations	137 804,45 €
024	Produit de cession des immobilisations	220 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	293 145,17 €
040	Opérations d'ordres de transfert	0,00 €
001	Excédent d'investissement	289 089,11 €
TOTAL		2 475 902,23 €

7. Approbation du compte de gestion 2019 – budget SPANC

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur pour le budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8. Approbation du compte administratif 2019 – budget SPANC

Après que M. Martial BOURGEOIS, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Pierre ROUSSEAU, désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, le Conseil Communautaire décide d'approuver le compte administratif 2019 – Budget SPANC ; lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement)	Déficit =	19 718.16 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent =	73 282.63 €
- Résultat de clôture	Excédent =	53 564.47 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2019 (investissement)	Déficit =	207.00 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent =	59 213.69 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent =	59 006.69 €
- Solde des restes à réaliser	Déficit =	13 680.00 €

9. Affectation de résultat – budget SPANC

Vu le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 pour le budget annexe SPANC,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en fonctionnement sur l'exercice 2019 au budget annexe SPANC donne lieu à un excédent de 53 564.17 € ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en investissement donne lieu à un excédent de 59 006.69 € ;

Considérant que le solde des restes à réaliser d'investissement donne lieu à un déficit de 13 680.00€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 53 564.47 €
 Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 59 006.69 €

10.Modification du tarif des contrôles du SPANC

Suite à une étude sur le coût de revient des contrôles effectués par le SPANC, il convient de revoir les tarifs.

Aussi, à la majorité de 15 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 1 Abstention, le Conseil Communautaire décide d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} Juin 2020 :

CONTROLES	TARIFS ACTUEL	TARIF A COMPTER DU 1ER JUIN
CONTRÔLE DE CONCEPTION		
1 filière étudiée	110 €	150 €
2 filières étudiées ou +		200 €
CONTRÔLE DE REALISATION	120 €	150 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT	85 €	120 €
CONTRÔLE DE DIAGNOSTIC	110 €	200 €

11.Approbation du budget SPANC 2020

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le budget SPANC 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractère général	29 734.57 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 700.00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000.00 €
022	Dépenses imprévues	2 000.00 €
042	Opérations d'ordre	1029.90 €
TOTAL		83 464.47 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
70	Produits des services	29 900.00 €
002	Excédent d'exploitation	53 564.47 €
TOTAL		83 464.47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
21	Immobilisations corporelles	45 375.59 €
45	Opérations pour compte de tiers	44 461.00 €
TOTAL		89 836.59 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
040	Amortissement	1 029.90 €
45	Opérations pour compte de tiers	29 800.00 €
001	Excédent d'investissement reporté	59 006.69 €
TOTAL		89 836.59 €

12.Modification du règlement intérieur du Pôle Ados

Suite à l'adaptation des horaires en fonction de l'activité des jeunes, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur du pôle ados. La modification porte sur l'ouverture du service en période scolaire :

Le Pôle Ados accueille les jeunes selon les plages horaires suivantes :

Périodes scolaires :

Lundi : 15h00 – 17h30

Mardi : 15h30 – 17h30

Mercredi : 13h30 -17h30

Jeudi : 15h30 – 17h30

Vendredi : 15h00 – 17h30

Ouverture occasionnelle le samedi selon l'activité proposée

13.Renouvellement de contrat pour les logiciels SEGILOG

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer le renouvellement du contrat de cession du droit d'utilisation des logiciels et de prestations de service de la société SEGILOG pour une durée de 3 ans. La participation annuelle est fixée à 6100 euros HT.

14.Sollicitation auprès de la Région au titre du CRST pour la cuisine centrale

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à de nombreuses discussions avec la Région Centre – Val de Loire, l'éligibilité des dépenses pouvant être prises en compte pour l'obtention d'une subvention a été une nouvelle fois modifiée.

Aussi, le conseil communautaire sollicite, à l'unanimité, une subvention de 168 300 € soit 40% auprès de la Région au titre du Contrat de Ruralité et de Solidarité Territoriale (CRST) porté par le PETR du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais et adopte le plan de financement comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
LOTS	MONTANTS HT	MONTANTS ELIGIBLES HT	STRUCTURES	MONTANTS	%
1 Démolition - gros œuvre	99 660,00 €	9 400,00 €	Région Centre Val de Loire		
2 Cloisons - doublages - isolation	10 795,60 €	0,00 €	Subvention de base (40%)*	168 369,92 €	40,0%
3 Menuiseries intérieures	55 000,00 €	0,00 €	ramené à	168 300,00 €	40,0%
4 Serrurerie	18 296,87 €	0,00 €			
5 Revêtements de sols pluie value sol epoxydique	61 108,80 €	18 963,56 €	Etat DETR 2019 (prorata)	104 242,13 €	24,8%
6 Peintures	6 040,65 €	0,00 €	Etat Contrat ruralité (prorata)	58 555,87 €	13,9%
7 Faux plafonds	18 000,54 €	0,00 €			
8 Electricité	55 730,00 €	15 387,39 €			
9 Plomberie - chauffage - ventilation	167 439,37 €	55 726,70 €			
supplément matériel cuisine	5 432,03 €	5 432,03 €			
supplément cuisine	1 029,66 €	1 029,66 €			
10 Cuisine	326 524,07 €	278 150,39 €			
Sous total travaux	825 057,59 €	384 089,73 €	Autofinancement	89 826,81 €	21,34%
BUREAU DE CONTRÔLE (AVA)	350,00 €	162,94 €			
BUREAU DE CONTRÔLE (CTC)	3 600,00 €	1 675,91 €			
BUREAU DE CONTRÔLE (CIP)	380,00 €	176,90 €			
COORDINATEUR SPS	2 385,00 €	1 110,29 €			
ARCHITECTE *	7 000,00 €				
	8 750,00 €	10 639,29 €			
	7 000,00 €				
Etude Retour en régie	11 950,00 €	0,00 €			
Etude de faisabilité	23 069,75 €	23 069,75 €			
Sous total AMO	64 484,75 €	36 835,07 €			
Véhicule fourgon isotherme et frigorifique	32 159,90 €	0,00 €			
TOTAL	921 702,24 €	420 924,80 €		420 924,80 €	100%

15. Avenant relatif à la rémunération définitive du maître d'œuvre CS Architecture concernant la réhabilitation du Groupe scolaire de Bazoches les Gallerandes

Suite à l'approbation de l'APD concernant les travaux de réhabilitation du groupe scolaire de Bazoches les Gallerandes, il convient de fixer le montant définitif des honoraires du cabinet d'architecte CS Architecture.

Le montant estimatif des travaux pour la tranche ferme s'élève à 921 100 € HT et 919 900 € HT pour la tranche optionnelle. La rémunération du maître d'œuvre est fixée 8.71 % pour la tranche ferme et 4.29 % pour la tranche optionnelle. Ainsi le conseil communautaire autorise le Président à signer un avenant pour un montant total de 146 291.52 € HT.

16. Affaires diverses

- ✓ *Compteurs de sectorisation* : Après un dernier appel, les communes de Crottes-en-Pithiverais et Oison sollicitent le groupement de commandes pour la fourniture et la pose de compteurs de sectorisation d'eau.

Jean Marc LIROT

Danielle CHATELAIN

Dominique GAUCHER

Patrick CHOFFY

Jacques CITRON

Didier THOMAS

Céline DUPRE

Martial BOURGEOIS

Pierre ROUSSEAU

Christine PETIT

Daniel POINCLOUX

Alain THUILLIER

Bertrand POISSON

Michel CHAMBRIN

Jean Louis BRISSON

Philippe DESFORGES

